

Projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français

Déclaration du groupe des professions libérales

Face aux défis du changement climatique et à l'exigence de sécurité en matière d'approvisionnement en énergie, un nouveau modèle énergétique devrait apporter les solutions indispensables à une croissance durable. Le secteur de l'énergie doit fournir une énergie propre et efficace aux consommateurs. Les énergies renouvelables, l'économie circulaire, les transports propres, la sûreté nucléaire sont au cœur de cette transition, au même titre que la rénovation thermique des logements. Economiser l'énergie, polluer moins la planète, réduire notre dépendance au pétrole ou à l'atome... Le projet de loi est ambitieux.

L'avis insiste, à juste titre, sur la nécessité d'une politique européenne de l'énergie cohérente avec la politique climatique et sur la réaffirmation d'un droit d'accès à l'énergie, pour tous, à un coût soutenable.

La rénovation des bâtiments qui recèle un fort potentiel d'économies et d'efficacité énergétique, est un thème central du projet de loi ; nos observations se focalisent sur ce point, l'avis n'ayant pu le faire. Le monde du bâtiment, dans son ensemble, de la conception à la réalisation s'est beaucoup impliqué depuis plus de 20 ans sur la prise en compte des questions environnementales notamment au travers l'élaboration de la démarche Haute qualité environnementale (HQE). Il ne peut que se réjouir des objectifs que le projet de loi ambitionne au moment où le secteur a perdu 70 000 emplois. On attend beaucoup de cette loi.

La mutation des professionnels a déjà commencé, ils ont besoin de formations initiales et continues adaptées et contrôlées par des organismes indépendants. Il est primordial de pérenniser et développer les fonds de formation FeeBat pour maintenir la dynamique engagée, la maîtrise d'œuvre devant bénéficier au même titre que les autres acteurs du bâtiment de ces fonds de formation.

Pour lever les freins à la rénovation énergétique, la qualité du conseil doit être irréprochable. Le diagnostic et les prescriptions doivent être réalisés par un professionnel compétent, responsable et indépendant dans une approche globale prenant en compte l'ensemble des contraintes du bâti mais aussi ses atouts, par exemple ses potentialités d'évolution telle une densification ou une surélévation. Les propriétaires ont besoin d'une vision claire et globale sur le long terme en matière de coûts (coûts induits et évités) mais aussi de financements, d'aides et de garanties.

L'amplification des efforts d'efficacité énergétique impliquera une montée en puissance des exigences de garantie de performances et des contrôles appropriés. Les professions libérales privilégient comme l'avis, la « *garantie de performance intrinsèque* » (c'est-à-dire indépendamment

de l'usage). Quant à l'individualisation des charges de chauffage préconisé dans l'avis, nous sommes sceptiques car certains foyers risquent de se priver de chauffage, faute de moyens.

Les effets des mesures du projet de loi qui seront adoptées, dépendront naturellement des modalités de leurs financements et de leur pérennité. Les moyens financiers qui seront déclinés dans la loi de finances devront être à la hauteur des enjeux. La loi devra donner de la visibilité et de la sécurité aux dispositifs. Pour l'instant, nous sommes dans l'expectative et le « chèque énergie », selon nous, ne répondra pas - seul - aux besoins.

La réussite de la transition énergétique ne peut se concevoir sans celle des transitions professionnelles, sans l'anticipation des mutations technologiques et l'accompagnement de la mobilité professionnelle. Elle ne doit pas être envisagée uniquement comme une contrainte mais aussi comme une opportunité. La participation des citoyens et leur adhésion au projet reposeront sur un effort préalable et significatif de pédagogie et d'information.

La France peut montrer l'exemple mais elle ne peut entrer seule dans un processus vertueux qui l'exposerait à des difficultés économiques. L'avis portant plutôt un regard objectif sur le projet de loi, le groupe des professions libérales l'a voté.